

Membres :

- **En exercice : 15**
- **Présents : 14**
- **Votants : 15**

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Avril 2014

Le quatre avril 2014, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PONS Yvette doyenne de l'assemblée, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents :

Mmes FERNANDEZ Jacqueline, MAURIN Claudine, PONS Yvette,
Mrs BERTRAND Joël, BORGHERO Xavier, BRES Michel, CABRIT David, DONARS
Hervé, GOURDON David, HERBSTER Philippe, MARIAUD Nicolas, MONTIGNY Mathias,
SOUCHON Pierre-Elisée, VERSEILS Jean-Marc.

Absente excusée : Madame RIEUTORD Isabelle qui donne procuration à Madame MAURIN Claudine.

Monsieur SOUCHON Pierre-Elisée le plus jeune de l'assemblée est nommé secrétaire.

DCM 6/2014 : Election de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Candidat : Jean-Marc VERSEILS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mr Jean-Marc VERSEILS : 15 voix (quinze voix)

Mr Jean-Marc VERSEILS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et prend la présidence de l'assemblée.

DCM 7/2014 : Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'Adjoints au Maire.

DCM 8/2014 : Election du 1^{er} Adjoint

Candidat : Hervé DONARS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Hervé DONARS : 15 voix

Monsieur Hervé DONARS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Adjoint au Maire.

DCM 9/2014 : Election du 2^{ème} Adjoint

Candidate : Yvette PONS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mme Yvette PONS : 15 voix

Madame Yvette PONS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} Adjoint au Maire.

DCM 10/2014 : Election du 3^{ème} Adjoint

Candidats : Jacqueline FERNANDEZ, Michel BRES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

ont obtenu :

- Mme Jacqueline FERNANDEZ : 9 voix
- Mr Michel BRES : 6 voix

Madame Jacqueline FERNANDEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3^{ème} Adjoint au Maire.

DCM 11/2014 : Election du 4ème Adjoint

Candidat : David GOURDON

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

- Mr David GOURDON : 15 voix

Monsieur David GOURDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire.

DCM 12/2014 : Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, et elles seules, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art. L 2123-20-1, I, 2^e alinéa du CGCT). Seule une décision expresse formulée par le conseil municipal pouvant diminuer le niveau de cette indemnité, soit une indemnité de fonction égale à 100% du montant autorisé (soit 31 % de l'indice 1015) à compter du 4 avril 2014,

Il sera donc versé à Monsieur Jean-Marc VERSEILS, élu Maire, l'indemnité de fonction prévue ci-dessus, à compter du 04 Avril 2014,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, Monsieur le Maire propose

- De verser à Monsieur Hervé DONARS, 1^{er} Adjoint à compter du 4 Avril 2014, une indemnité de fonction égale à 100% du montant du taux maximal autorisé (soit 8.25 % de l'indice 1015),

- De verser à Madame Yvette PONS, 2^{ème} Adjoint à compter du 4 Avril 2014, une indemnité de fonction égale à 73 % du montant du taux maximal autorisé (soit 6 % de l'indice 1015),

- De verser à Madame Jacqueline FERNANDEZ, 3^{ème} Adjoint à compter du 4 Avril 2014, une indemnité de fonction égale à 73 % du montant du taux maximal autorisé (soit 6 % de l'indice 1015),

- De verser à Monsieur David GOURDON, 4^{ème} Adjoint à compter du 4 Avril 2014, une indemnité de fonction égale à 73 % du montant du taux maximal autorisé (soit 6 % de l'indice 1015),

Adopté à l'unanimité

DCM 13/2014 : Délégations au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les 24 délégations prévues par les textes.

Adopté : 13 pour Abstentions 2

DCM 14 à 19/2014 : Délégués des syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués des syndicats intercommunaux.

Sont élus à l'unanimité :

Délégués D.F.C.I (Défense des Forêts Contre les Incendies) des Basses Vallées Cévenoles

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| - titulaire : CABRIT David | - suppléant : BORGHERO Xavier |
| - titulaire : SOUCHON Pierre-Elisée | - suppléant : MONTIGNY Mathias |

Délégués du Syndicat Mixte D'Electrification

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| - titulaire : GOURDON David | - suppléant : SOUCHON Pierre-Elisée |
| - titulaire : BORGHERO Xavier | - suppléant : CABRIT David |

Délégués du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Générargues

- titulaire : PONS Yvette
- titulaire : FERNANDEZ Jacqueline
- suppléant : MONTIGNY Mathias

Délégués pour la Gestion d'Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| - titulaire : MARIAUD Nicolas | - suppléant : MAURIN Claudine |
| - titulaire : HERBSTER Philippe | - suppléant : BRES Michel |

Délégués pour le Syndicat Mixte du Pays Cévennes

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| - titulaire : VERSEILS Jean-Marc | - suppléant : DONARS Hervé |
|-------------------------------------|----------------------------|

Délégués du S.M.A.G.E des Gardons

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - titulaire : BERTRAND Joël | - suppléant : BRES Michel |
|-----------------------------|---------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.